



Lycée Privé Blanche de Castille
Enseignement Catholique
Sous Contrat d'Association

Fontainebleau, le 11 octobre 2019,

Charte du Foyer

PREAMBULE

Le foyer de l'établissement Blanche de Castille se veut un lieu de vie des élèves, étudiantes et apprenties. Il est placé sous vidéo-surveillance.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette charte s'applique à toutes : élèves, étudiantes, apprenties, ci-dessous dénommées « *l'utilisatrice* ».

RESPECT DE QUELQUES RÈGLES

Chaque utilisatrice s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous :

Concernant la nutrition :

- L'utilisatrice est autorisée à prendre ses collations dans le foyer (alors que cela reste interdit dans les autres locaux de l'établissement) ;
- L'utilisatrice devra trier et jeter ses déchets dans les contenants prévus à cet effet dans le foyer ;
- L'utilisatrice devra nettoyer l'espace utilisé (miettes de pain, papier, serviette, bouteille et traces diverses de repas).

Concernant le niveau sonore :

- L'utilisatrice est autorisée à écouter de la musique, à regarder des vidéos personnellement : l'utilisation d'écouteurs est obligatoire ;
- L'utilisatrice devra respecter la quiétude du foyer, notamment pendant les heures de cours.

Concernant la musique ou le son :

- Ecoute personnelle de musique autorisée (utilisation obligatoire d'écouteurs) ;
- Utilisation des écouteurs autorisée uniquement dans le foyer ;
- Rangement obligatoire des écouteurs en sortant du foyer.

Concernant l'éco-citoyenneté et le numérique :

- L'utilisatrice sera respectueuse de la charte numérique et d'éco-citoyenneté de l'établissement.

Concernant l'hygiène et le rangement du foyer :

- L'utilisatrice aura soin de réduire la charge des personnels de ménage en ramassant, triant et jetant ses ordures, en rangeant tables et sièges avant de quitter le lieu, même s'il reste occupé par d'autres.

Concernant le babyfoot :

- L'utilisatrice pourra participer à cette activité payante ;
- L'utilisatrice aura soin de participer sereinement à cette activité ;
- L'utilisatrice prendra soin de ce mobilier spécifique et signalera sans délai les éventuels dysfonctionnements ;
- Les profits seront réinvestis notamment dans le fonctionnement du foyer.

Concernant les règles de sécurité :

- L'utilisatrice aura soin de respecter les règles de sécurité élémentaire : ne pas se balancer sur les chaises, ne pas monter sur les tables, etc.

Concernant la surveillance du foyer :

- L'utilisatrice aura soin de faire respecter par ses camarades les quelques règles énoncées ci-dessus, notamment en leur rappelant que ce lieu est ouvert sous leur responsabilité.
- Cependant, le chef d'établissement a recours à la vidéo-surveillance pour en assurer la pérennité.

EVALUATION DE CE RESPECT

- Une évaluation régulière du respect de ces quelques règles sera menée par le chef d'établissement qui prendra les mesures nécessaires pour préserver ce lieu (sanction de l'utilisatrice, fermeture provisoire, etc.).

CONNAISSANCE DE CES RÈGLES

L'utilisatrice, et ses représentants légaux lorsqu'elle est mineure de 18 ans, reconnaît avoir lu, approuvé, et pris connaissance de cette charte du foyer en complétant et signant le talon réponse ci-joint.

Le Chef d'Établissement
Luc THUILLIER



Lycée Privé Blanche de Castille
Enseignement Catholique
Sous Contrat d'Association

Fontainebleau, le 11 octobre 2019,

Charte du Foyer

Talon-réponse à retourner à la professeure principale de la classe pour le 12 novembre 2019.

NOM Prénom

Classe :

Signature de l'élève ou étudiante ou apprentie, précédée des mentions « Lu, approuvé et pris connaissance »

le/...../2019

Signature des responsables légaux de l'élève mineur, précédée des mentions « Lu, approuvé et pris connaissance »

le/...../2019

le/...../2019

NOM Prénom et qualité

NOM Prénom et qualité

.....

.....